

Réunion des commissaires enquêteurs 26 novembre 2010

NATURA 2000

1- rappel de la démarche

2- évolution de la réglementation

Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer
Eau, sources, territoires, habitats et logement

Présent
pour
l'avenir



NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est la contribution de l'Union européenne en faveur de la biodiversité et du développement durable.

Réseau Natura 2000 = ensemble de sites proposés au titre des 2 directives (Habitats/faune/flore, Oiseaux) cohérent et représentatif au niveau européen

Méthode pour chacune des 2 directives :
protection de certaines espèces
désignation de sites



NATURA 2000

• Directive « **Habitats** »

N° 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

Objectifs : Favoriser la biodiversité par le maintien dans un état de conservation favorable de certains habitats naturels (forêts, roselières, prairies, coteaux calcaires, herbiers aquatiques...) ou habitats d'espèces (chauves-souris, insectes, batraciens, poissons, sauf oiseaux) menacés ou typiques d'une région biogéographique par la création de Zone Spéciale de Conservation

→ **38 sites en Picardie dont 1 marin**



NATURA 2000

- Directive « **Oiseaux** »

N° 79/409/CE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, recodifiée en directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009.

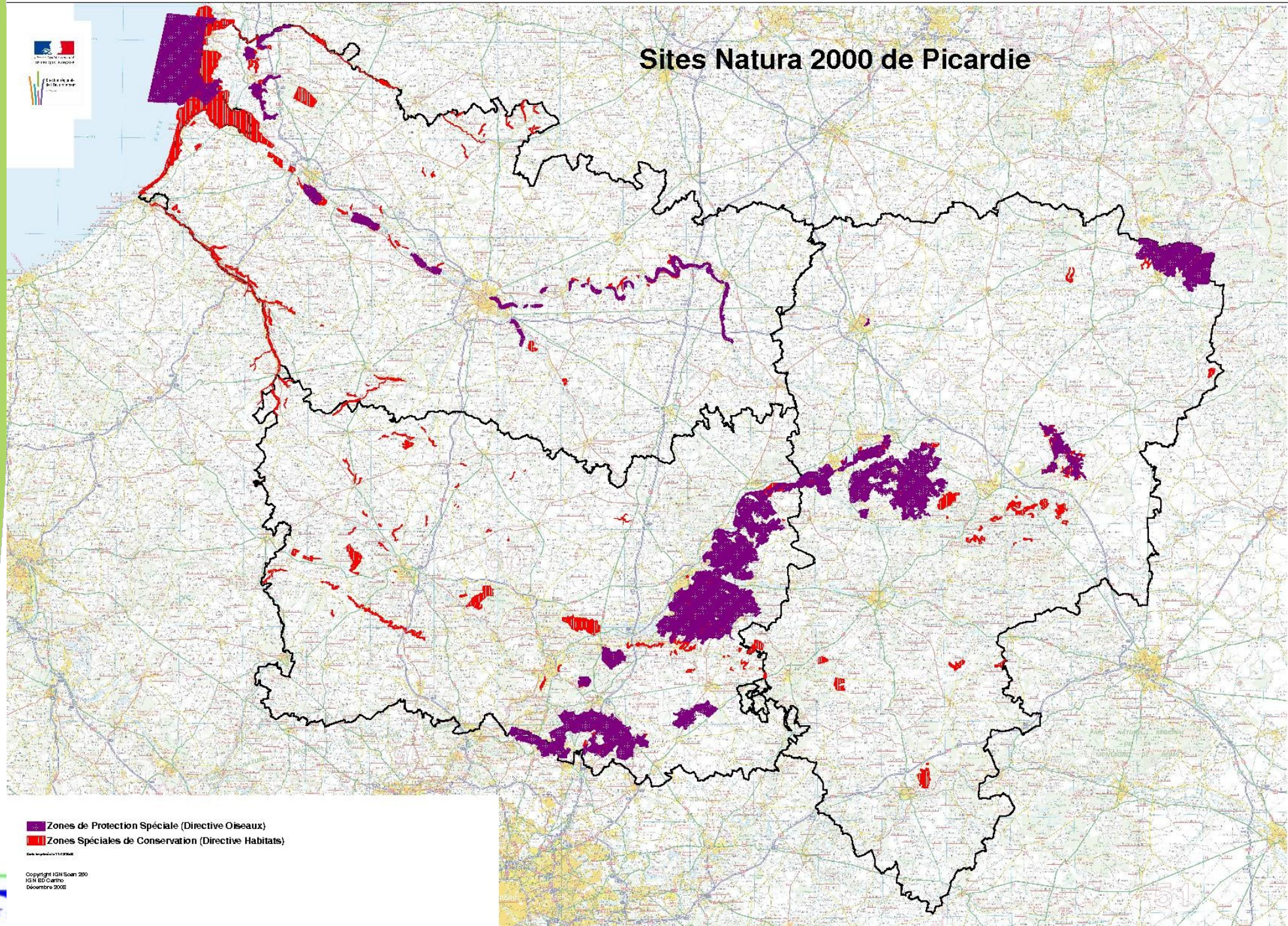
Objectif : Maintien des populations des espèces d'oiseaux et préservation de leurs habitats naturels par la création de Zone de Protection Spéciale

→ **10 sites en Picardie**





Sites Natura 2000 de Picardie



Mise en œuvre des directives

L'article 2 des directives prévoit explicitement la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles

Pas de méthode imposée pour assurer la préservation des sites (subsidiarité) => obligation de résultat pour les Etats membres

La France a choisi la voie contractuelle pour atteindre les objectifs de conservation (mise en œuvre d'une gestion basée sur le volontariat)



Les principes choisis par l'Etat Français

Concertation

Comité de pilotage, qui élabore puis valide un document d'objectifs et suit sa mise en œuvre

Une démarche participative pour la définition des objectifs de gestion
Rôle croissant des collectivités locales

Contractualisation

*Contrats & charte Natura 2000
Mesures Agri-Environnementales
Territorialisées.*

La contractualisation proposée aux acteurs volontaires

Prévention

Evaluation des incidences

Prévenir les dommages aux milieux et espèces sans pour autant sanctuariser les sites ; optimiser les projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000



Évolutions réglementaires

Évaluation des incidences

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



8 jeudi 4 mars 2010

DREAL de Picardie

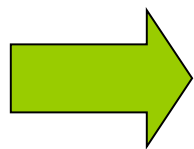
Un contentieux communautaire qui amène notre pays à modifier ses règles

- ◆ L'évaluation des incidences est déjà en vigueur en France (études d'impact, PLU,). Mais...
 - La France a été assignée devant la Cour de justice de l'Union Européenne pour transposition insuffisante des dispositions de l'article 6 de la directive Habitats.
 - Arrêt de la CJUE du 4 mars 2010, qui juge en fonction du dispositif en place en février 2007.
 - Décisions de tribunaux administratifs d'annuler des autorisations préfectorales en application directe des textes européens



Un contentieux communautaire
qui amène notre pays à modifier ses règles

**L'adaptation de la réglementation
est un enjeu de sécurité juridique
pour la France et les personnes
concernées**



Evolution du régime d'évaluation des
incidences Natura 2000



Réponse de la France au contentieux européen

1. Modification du L.414-4 par l'article 13 de la loi « responsabilité environnementale » du 01/08/08
2. Décret d'application 2010-365 du 9 avril 2010, **pour les plans, programmes, projets ou activités soumis à autorisation, approbation ou déclaration inscrits sur :**
 - la liste nationale
 - la liste locale complémentaire à établir, par le préfet de département
3. Il y aura un second décret avec une liste d'activités **ne relevant d'aucun régime d'encadrement** : une seconde liste départementale sera à établir, au sein des activités listées dans le décret.



Objectifs de l'évaluation des incidences

Le régime d'évaluation des incidences permet :

- 1- d'évaluer les impacts des projets sur les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000
- 2- d'optimiser les projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000 en amenant le pétitionnaire à s'interroger en amont sur les conséquences de ses choix sur les sites Natura 2000.
- 3- d'encadrer l'autorisation des projets affectant un site Natura 2000 et le cas échéant de s'opposer à la réalisation des projets qui ne remplissent pas les conditions exigées.

L'objectif de l'évaluation des incidences est de s'interroger dès la conception du projet pour **trouver la solution la moins impactante** sur le site Natura 2000.



Projets concernés

- Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site
- mais **susceptible d'affecter** ce site **de manière significative**,
- **individuellement, ou en conjugaison** avec d'autres plans et projets,
- fait l'objet d'une évaluation de ses incidences sur le site
- eu égard aux **objectifs de conservation de ce site** (article 6, § 3 de la directive « Habitats »)

Décret du 9/04/2010: l'évaluation des incidences est réalisée dans le cadre d'une réglementation existante (déclaration ou autorisation). C'est une démarche qui donne lieu à un document joint au dossier sous la responsabilité de l'autorité compétente.



Conséquences de ces modifications réglementaires

Décret d'application 2010-365 du 9 avril 2010 modifie les articles :

- R414-19 du code de l'environnement en créant une liste nationale de plans, programmes, projets, activités soumis à étude d'incidence
- R414-20 qui précise la procédure d'élaboration des **listes locales complémentaires** à la liste nationale



Liste nationale définie par décret exemples de plans/programmes/projets/activités

- ◆ Certains plans, schémas, programmes et autres documents de planification :
 - PLU soumis à évaluation environnementale, SCOT
 - Schéma départemental des carrières
 - ...
- ◆ Les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact :
 - Installations classées soumises à autorisation
 - Lignes électriques >63kV
 - ...
- ◆ Les manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration dont le budget est supérieur à 100.000 euros
- ◆ Les projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau



Liste locale arrêtés préfectoraux en cours

• Urbanisme

Permis d'aménager: Aménagement d'un golf de plus de 25 hectares,
Lotissement qui créent plus de 2 lots Création ou agrandissement d'un terrain de camping (plus de 20 personnes),
Permis de construire: création d'une SHOB supérieure à 20 mètres carrés, ...

→ **Périmètre proposé: site Natura 2000**

Permis de démolir, travaux sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques,
Changements de destination d'un bâtiment, ...

→ **Périmètre proposé : site Natura 2000 à enjeu chauves souris**

Agriculture – Pêche – Chasse – Forêt

Programme de lutte chimique contre les nuisibles, Schéma départemental de vocation piscicole, Schéma départemental de gestion cynégétique, ...

Périmètre proposé: sur le département



•

• **Manifestations sportives**

Manifestations sportives ... budget < à 100 000 €, Concentrations de véhicules terrestres à moteur, Aires d'envol et atterrissage des ULM, montgolfières et planeurs

→ ***Périmètre proposé: site Natura 2000***

Manifestation aériennes , Ball-trap

→ ***Périmètre proposé: site Natura 2000 ZPS***

